**TERMES DE REFERENCE**

**Mission** n°**22SANIC817**

# Informations générales

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé de la mission | **Dispositif d’Assistance Technique (DAT) auprès de l’UGP du MSPSN du Tchad :****Renforcement de l’UGP sur le genre et le harcèlement sexuel**  |
| Composante(s) | VIH/Sida, Tuberculose, Paludisme, RSS |
| Thématique(s) | Gouvernance |
| Identité du / des Bénéficiaire(s) | Unité de Gestion des Projets du Ministère de la Santé Publique et de la Prévention (UGP/MSPP) |
| Pays d’intervention | Tchad |
| Subventions FM concernées | Montant de la subvention | Période de la subvention | Note de performance | Date de la note de performance |
| TCD-M-MOHTCD-C-MOHC19RM | 7 730 276,73€55 058 147,37€32 106 539,24€ | Juil 2021-dec 2024Jan 2022-dec 2024Jan 2022- dec 2025 | C5C5 | Juin 2023Juin 2023 |
| Date estimée/souhaitée de démarrage de la mission | Mai 2024 |
| Contact Expertise France | Prénom NOM | Coordonnées |
| Vanessa ALMENGOR | vanessa.almengor@expertisefrance.frTél : +33 1 73 08 29 11 |

# Justification de la mission

Dans sa stratégie pour la période 2023-2028, le Fonds mondial reconnaît que l’on ne pourra atteindre l’objectif de mettre fin au VIH, à la tuberculose et au paludisme sans maximiser l’équité en matière de santé, l’égalité des genres et les droits humains. Les personnes sont moins susceptibles de solliciter les biens, les services et les soins de santé dont elles ont besoin si le sexe en devient le prix à payer Dans ce cadre, le Fonds mondial promeut une politique de prévention et de protection pour les personnes contre [**l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuels**](https://www.theglobalfund.org/fr/pseah/pseah-definitions/) (EAHS) pour toutes les entités de mise en œuvre de ces subventions. La lutte contre les EAHS est fondamentale pour garantir que les bénéficiaires accèdent aux programmes et services soutenus par le Fonds mondial dans un environnement sûr et inclusif, sans risque d’exploitation, d’abus et de harcèlement sexuels. Ainsi en 2021, le Fonds mondial a recommandé à tous les PR d’intégrer dans leurs documents normatifs, la prise en compte du genre et spécifiquement la lutte contre les EAHS.

Le Ministère de la Santé Publique et de la Prévention (MSPP) du Tchad a mis en place une Unité de Gestion des Projets (UGP) par Arrêté N° 420 /PR/PM/MSP/SE/SG/DGRP/2017 du 20 octobre 2017 dans le but de répondre aux exigences des acteurs bilatéraux, multilatéraux et ONG nationales et internationales dans le domaine de la gestion des projets de santé. L’UGP est chargée de la canalisation, de la gestion, de la coordination et du suivi programmatique, financier et technique des projets/programmes du Secteur Santé notamment le Renforcement du Système de Santé (RSS), de la vaccination, de la Santé Maternelle et Infantile (SMI), la lutte contre le VIH&Sida, la Tuberculose et le Paludisme, la promotion des mutuelles de santé dans le cadre de la Couverture Santé Universelle (CSU), etc.

En 2021, l’UGP a été restructurée par arrêté N°0082/PCMT/CMT/MSPSN /2021 du 09 juin 2021 portant sur sa mission, ses organes de gestion, son organigramme et son ancrage a été directement rattaché au Cabinet du Ministre de la Santé Publique et de la Prévention avec sa gouvernance renforcé avec un comité de pilotage et un comité d’audit. Mais le plan stratégique n’a pas été revu et adapté aux nouvelles missions. Par ailleurs, le PNDS3 auquel le PSN de l’UGP s’est adossé a été revu avec un nouveau PNDS4 qui couvre la période 2022-2030.

L’UGP est bénéficiaire principal (PR) sur la subvention TB/VIH/RSS du NFM3, et Co PR sur la subvention paludisme avec PNUD et gère également la subvention C19RM. L’UGP gère également les subventions d’autres bailleurs comme GAVI et BMGF-Aligo Dangote. L’UGP se prépare à gérer les subventions du GC7 en tant que PR pour la partie médicale TB/VIH/RSS et Co PR sur le paludisme.

Pour la mise en œuvre de toutes ces subventions, l’UGP travaille avec des sous récipiendaires (PSLS ; PNT ; CNLS ; ONG BASE ; UNICEF ; PNLP ; PEV ; CNAL), les Directions du MSPSN, et des prestataires comme la CPA/PPA, l’UNICEF, l’OMS.

L’UGP est assistée dans sa mission par un Dispositif d’Appui Technique DAT (Gouvernance, Gestion des Achats et Stocks, Suivi et Evaluation, Finance et Audit) d’Expertise France depuis 2019, et une Agence fiduciaire (appui et contrôle dans le cadre des subventions GAVI et Fonds mondial).

Pour remplir sa mission, l’UGP s’est doté des documents de gouvernance et de gestion dont un plan stratégique, un manuel de procédures administratives et comptable, un code d’éthique et de gestion des conflits d’intérêts et une stratégie de communication interne. Cependant l’aspect genre et la lutte contre les EAHS n’ont pas été explicitement intégrés dans ces documents stratégiques. Expertise France disposant.

 Expertise France disposant d’une expertise avérée dans ce domaine, l’UGP le sollicite pour la mise à disposition d’un expert international pour l’intégration du genre et la lutte contre les EAHS dans ses documents stratégiques et pour la formation de son personnel sur la lutte contre les EAHS.

# Objectif(s) et résultats attendus

* 1. **Objectif général de la mission**

Renforcer les capacités de l’UGP sur la lutte contre les EAHS

* 1. **Objectif(s) spécifique(s)**

**OS1 : Faire l’état de la mise en œuvre de la lutte contre les EAHS à l’UGP**

* Apprécier le dispositif de lutte contre les EAHS en place;
* Identifier les meilleures pratiques et les leçons apprises.

**OS2 : Intégrer les notions de genre et de lutte contre les EAHS dans les documents normatifs de l’UGP**

* Revue et intégration approche genre et lutte contre les EAHS dans le PSN, le manuel de procédures administratives et comptable, le code d’éthique et de gestion des conflits d’intérêts et la stratégie de communication interne

**OS3 : Mettre en place un mécanisme de signalement et des outils de suivi de la lutte contre les EAHS**

**OS4 : Former le personnel de l’UGP sur les notions de genre et de la lutte contre les EAHS**

* 1. **Résultats attendus**
* Un diagnostic de la lutte contre les EAHS à l’UGP est fait
* Un mécanisme de lutte contre les EAHS est en place avec des outils de suivi et évaluation
* Le personnel de l’UGP est formé sur les notions de genre et de lutte contre les EAHS
* L’approche genre et la lutte contre les EAHS sont pris en compte dans les documents normatifs de l’UGP

**Intégration du genre**

En cohérence avec la Stratégie internationale de la France pour l’égalité femmes-hommes 2018-2022, L’Initiative demande à l’expert.e d’intégrer une approche genre dans la réalisation de leur mission. Un webinaire est à la disposition de ce.tte dernier.e pour les aider à identifier les enjeux spécifiques à la mission et définir des objectifs visant l’intégration du genre (<https://linitiative.expertisefrance.fr/thematique-transversale/genre-et-dssr/>).

Ces enjeux concernent principalement :

* **le type mission** : appui à la gouvernance, diagnostic et appui organisationnel, appui administratif et financier, appui programmatique, collecte et analyse de données, accès aux médicaments de qualité.
* **La méthodologie choisie**: revue documentaire, entretiens, atelier participatif, conférence et colloque, formation, rapport ou guide.

Durant la phase de cadrage de la mission et d’élaboration de la méthodologie, l’expert.e définiront en accord avec le bénéficiaire au **moins 2 objectifs liés** aux enjeux « genre » de la mission et s’engageront à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre et à s’autoévaluer lors de la rédaction du compte-rendu final de la mission.

# Description de la mission

1. **Grandes Etapes et Activités de la mission**

*Dans le cadre de la mission, l’expert.e aura à conduire les activités suivantes :*

1. Note et réunion de cadrage
2. Feuille de route de l’AT
3. Revue des documents existants
4. Mission sur le terrain (entretiens, ateliers, etc.)
5. Elaboration de TDR, de documents
6. Mise en œuvre d’activités de terrain
7. Rapport final de l’AT
8. Restitution des résultats

Renforcement de capacités du/des bénéficiaires de la mission : en vue de la pérennisation des résultats de la mission, l’ATI devra porter une attention particulière à l’appropriation des livrables par l’UGP. Les temps d’élaboration conjointe des livrables avec une autonomisation progressive du bénéficiaire sont encouragés. L’ATI devra proposer une approche méthodologique dans leur offre technique qui sera analysée par Expertise France.

L’ATI devra se baser sur l’outil de transfert de connaissances (TC) de L’Initiative afin d’assurer un meilleur partage des connaissances et des capacités :

1. **Livrables attendus**

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables attendus** | **Délai estimatif de remise du livrable** |
| Note de cadrage et chronogramme à jour | 2 jours ouvrés |
| Rapport du diagnostic de la lutte contre les EAHS à l’UGP | 15 jours ouvrés (5 jours à distance pour revue documentaire, 6 jours sur le terrain pour entretiens, collecte de données, 4 jours pour analyse et rédaction du rapport) |
| Intégration de l’approche genre et lutte contre les EAHS dans les documents de l’UGP | 20 jours ouvrés (5 jours sur le terrain pour entretien 4 jours d’atelier de consensus, 3 jours pour intégration dans les documents, 3 jours interactions pour finalisation, 5 jours pour élaboration des outils) |
| Formation du personnel de l’UGP sur le genre et la lutte contre les EAHS | 10 jours ouvrés (5 jours à distance pour préparation des modules, 5 jours sur le terrain pour formation) |
| Rapport de mission | 5 jours à distance |

Le délai global d’exécution des prestations, objet du contrat, est de **50 jours ouvrés**.

La mission se terminera par une restitution des résultats de la mission avec le bénéficiaire suite à la validation des livrables par Expertise France.

1. **Coordination et redevabilité**

3.1. Coordination assurée par Expertise France et l’expert.e

Dans le cadre de cette mission, Expertise France garantira la coordination entre les différents partenaires associés à la conception, mise en œuvre et/ou au suivi de la mission et organise des points de suivi réguliers à minima avec l’expert.e tout au long de la mission ;

Afin de faciliter le suivi de la mission par Expertise France, les personnes référentes suivantes seront mises en copie de tous les échanges importants entre les expert.es, le bénéficiaire et les partenaires impliqués dans la mission.

* **Dr Théophile Kusiaku** – Expert Lead résidentiel Gouvernance auprès du Dispositif d’assistance technique (DAT) à l’Unité de Gestion de Projets (UGP) du MSPP, Tchad

Mail : theo.kusiaku@expertisefrance.fr

* **Mme Vanessa Almengor** – Cheffe de projet auprès de L’Initiative, Expertise France, Paris

Mail : vanessa.almengor@expertisefrance.fr

3.2. Coordination avec les partenaires techniques et financiers et l’Equipe France

L’expert.e se rendra au Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France en début et en fin de mission pour une réunion d'échanges avec le SCAC (le Conseiller Régional de Coopération en Santé / l’Attaché de coopération / le COCAC) et le point focal du bureau de l’Agence Française de Développement (AFD).

Afin de faciliter le suivi de la mission, l’UGP désignera un référent pour l’expert.e pour les échanges.

3.3. Redevabilité de l’expert.e

L’expert.e rapportera directement et régulièrement les avancées et difficultés rencontrées dans le cadre de la mission à la personne de contact au sein d’Expertise France.

Les livrables de la mission sont produits en faveur du bénéficiaire de la mission. La dernière version des livrables est remise à Expertise France qui confirmera auprès de ce dernier la validation finale de ces derniers.

#  Organisation logistique et modalités d’exécution

Le Bénéficiaire de la mission, l’UGP, mettra à la disposition de l’expert.e un local pour servir de bureau/salle de réunion avec une connexion internet et la possibilité de réaliser des impressions et photocopies, un véhicule et un chauffeur pour assurer les déplacements dans le cadre des activités de la mission.

L’expert.e sera responsable des autres aspects logistiques de sa mission (réservation d’hôtel, billets d’avion etc.) sauf indication contraire d’Expertise France.

L’expert.e est tenu.e de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité indiquées par Expertise France. Il est notamment demandé pour chaque visite terrain :

- D’inscrire chaque déplacement sur le site Ariane – France Diplomatie si l’expert.e est un.e ressortissant.e français.e : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html ;

- De consulter régulièrement la page internet « Conseils aux voyageurs de Ministère de L’Europe et des Affaires Etrangères » pour le pays de mission ;

- De télécharger l’application d’Expertise France (transmise après recrutement confirmé) dédiée au suivi sûreté des expert.e.s sur le terrain, d’y créer un compte et de l’utiliser lors de chaque visite terrain ;

- Tout déplacement en dehors de la ville de réalisation de la mission devra faire l’objet d’une demande transmise **minimum 1 semaine** avant la date prévue de déplacement à la personne de contact de la mission à Expertise France qui procèdera à sa validation formelle.

# Expertise recherchée

Les compétences et expériences requises sont les suivantes :

* + 1. Formation
* Être titulaire d'un doctorat en sciences sociales ou d'un diplôme universitaire équivalent à un Bac +5 au moins en étude sur le Genre, Droits Humains ou expérience équivalente
	+ 1. Compétences
* Excellentes qualités /capacités de :
	+ Communication
	+ Travail en équipe et relationnel
	+ Transmission des savoirs
	+ Supervision
	+ Analyse et résolution des problèmes
	+ Prise de décision et d’initiative
	+ Travail sous pression
* Excellente maitrise du français (écrit / oral)
* Maîtrise des logiciels de bureautique (OpenOffice, Pack Office)
	+ 1. Expérience professionnelle générale
* Expérience professionnelle d’au moins 10 ans dans la thématique genre et des droits humains
	+ 1. Expérience professionnelle spécifique
* Avoir conduit au moins trois (03) missions similaires d’actions d’intégration du genre dans des missions et ou projets précédents
* Bonnes connaissances sur le nouveau modèle de financement du Fonds mondial ; expérience dans le cadre de la mise en œuvre des subventions FM sur les sujets liés au genre et lutte contre les EAHS ;
* Avoir une bonne connaissance du système culturel tchadien serait un atout.

# Suivi-évaluation

Objectifs liés à la prise en compte du genre : l’expert.e rendra compte de l’atteinte de ces objectifs dans le cadre du compte-rendu final de la mission.

Dans l’intérêt du bénéficiaire et d’Expertise France, les indicateurs ci-dessous permettront d’évaluer pendant et après la mission les résultats de la mission d’expertise, afin de pouvoir à terme mesurer l’atteinte des objectifs propres à la mission ainsi que l’évolution de la performance des programmes financés par le Fonds mondial.

**Indicateurs de performance**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objectifs et Résultats de la mission** | **Indicateurs** | **Responsable** | **Source de vérification** |
| **Objectif Général de la mission :**Renforcer les capacités de l’UGP sur la lutte contre les EAHS | Tolérance zéro en matière de EAHS : nombre de plaintes EAHS enregistrées dans l’annéeRatio homme/femme du personnel de l’UGP | UGP | Rapport d’évaluation |
| **Objectifs spécifiques (si pertinent) :**Faire l’état de la mise en œuvre de la lutte contre les EAHS à l’UGP | Nombre de EAHS non signalés et rapportées | AT | Rapport de diagnostic |
| Intégrer les notions de genre et de lutte contre les EAHS dans les documents normatifs de l’UGP | Nombre de documents de l’UGP intégrant l’approche genre et la lutte contre les EAHS | AT-UGP | Rapport de revue des documents |
| Mettre en place un mécanisme de signalement et des outils de suivi de la lutte contre les EAHS | Nombre d’outils de suivi des EAHS en placeDisponibilité d’un comité de suivi/surveillance prévention EAHS | AT | Disponibilité des outilsNote de mise en place |
| Former le personnel de l’UGP sur les notions de genre et de la lutte contre les EAHS | Nombre de personnel de l’UGP formé sur les EAHSNombre de personnel de l’UGP ayant signé un engagement pour la prévention et la lutte contre les EAHS | AT | Rapport de mission |